



5 000 MILLIARDS EN EXIL !

Comment priver les tricheurs du paradis... fiscal

Chercheur à l'Ecole d'Economie de Paris, Gabriel Zucman dévoile sa méthode pour récupérer l'argent de la fraude placé en Suisse, à Jersey et ailleurs

Le Nouvel Observateur Comment estimer le total de l'argent caché dans les paradis fiscaux ?

Gabriel Zucman Il existe une méthode pour le faire. Pour la comprendre, prenons l'exemple d'un ménage français qui a recours à une banque suisse pour gérer sa fortune. S'il le fait, ce n'est pas pour laisser dormir son argent sur un compte courant, mais pour le placer en actions ou en obligations. Or, ces mouvements provoquent des anomalies sur les bilans comptables internationaux. Mettons que cet argent soit placé sur des titres américains. La Suisse, à juste titre, ne comptabilisera rien. Les Etats-Unis, eux, vont enregistrer un passif, en l'occurrence le montant de ces titres détenus à l'étranger. En revanche, côté français, les statisticiens de la Banque de France ne vont pas enregistrer d'actif puisque celui-ci a transité par la Suisse. C'est le déséquilibre entre actif et passif au niveau

mondial qui permet de déduire la valeur des fortunes des particuliers placées dans les paradis fiscaux. On peut l'évaluer, à l'échelle mondiale, à environ 5 000 milliards d'euros, soit 8% du patrimoine financier des ménages. Cela représente 200 milliards d'euros pour la France. Et c'est sans doute une estimation basse au vu de la présence des Français en Suisse qui est, de très loin, le premier paradis fiscal pour la gestion des fortunes privées, devant le Luxembourg, Singapour, Hongkong et Jersey.

La lutte annoncée contre cette évasion a-t-elle fait refluer ces sommes ?

Non. Il n'y a, par exemple, pas de baisse depuis le G20 de Londres d'avril 2009, lorsque Nicolas Sarkozy avait proclamé la fin du secret bancaire. On assiste seulement à une légère relocalisation des fortunes. Les paradis fiscaux les plus coopératifs, comme Jersey et Guernesey, ont perdu quelques clients ; les plus fermés, comme Singapour ou Hongkong, en ont gagné.

Est-ce à dire que les Etats sont impuissants ?

Bien sûr que non. Il existe une solution assez facile. Il faudrait qu'une instance internationale, comme le G20 ou le FMI, exige de chaque paradis qu'il publie la valeur des fortunes qu'il détient pour le compte de particuliers étrangers. Puis il réclamerait une ventilation pays par pays pour déterminer la nationalité de leurs bénéficiaires. Les Etats d'où proviennent les fortunes concluraient ensuite un accord avec les banques par lequel celles-ci s'engageraient à prélever un impôt pour le pays d'origine. Ce système ne violerait même pas le secret bancaire puisque l'anonymat serait respecté. Si on veut enfin la transparence, il faut dire aux banques : « Vous avez des infos que vous êtes les seules à avoir, vous devez les donner ! » Elles peuvent le faire en vingt-quatre heures... Il est incompréhensible que les pouvoirs politiques ne les aient pas déjà exigées.

Propos recueillis par
RENAUD DÉLY

LE PALMARÈS DE LA FRAUDE *

L'estimation de la fraude peut varier selon les sources, ce qui explique la différence avec les chiffres donnés par Gilles Duteil, page 126.

* Estimation par an



SOURCES : CONSEIL DES PRÉLÈVEMENTS OBLIGATOIRES, 2007 - COUR DES COMPTES, 2010 - HELVEA, ESTIMATION 2007